

VOUS  
RECHERCHEZ  
UNE  
ASSISTANTE  
MATERNELLE ?

L'offre web  
du département  
pour trouver  
une assistante  
maternelle  
agrée



C'est simple  
et rapide sur  
[www.assistante.  
marnelle.fr](http://www.assistante.marnelle.fr)



La Marne  
LE DÉPARTEMENT

**PLANNING DES CONSULTATIONS DE JEUNES ENFANTS**

Maison de la Petite Enfance-Service PMI  
5 rue Croix Cordier à Tinquaux

☎ : 03.26.49.45.87

(Uniquement les jours et heures de consultation)

A partir de janvier 2018, deux lundis par mois

Madame DANHIEZ, Médecin et Madame PARADIS, Infirmière PMI

☎ : 03.26.86.74.69 (Bureau à Reims)

**\*Mardi 28 novembre 2017**

**\*Mardi 12 décembre 2017**

**\*Lundi 15 janvier 2018**

**\*Lundi 5 février 2018**

**\*Lundi 19 février 2018**

Responsable de la protection maternelle et infantile (PMI), le Département de la Marne délivre l'agrément qui permet à l'assistante maternelle d'accueillir à domicile des enfants.

Pour vous aider à localiser rapidement une assistante maternelle, le Département a mis en place un outil de consultation pratique sur le web.

[www.assistante.maternelle.marne.fr](http://www.assistante.maternelle.marne.fr)

C'est :

- La possibilité d'effectuer une recherche multicritère : par adresse, par nom, par disponibilité ou sur le trajet domicile - travail.
- Des informations personnalisées et actualisées par les assistantes maternelles, sur leur situation familiale, leurs conditions d'accueil et leur disponibilité horaire, les coordonnées de leur CSD de référence pour contacter la PMI en cas de besoin.
- Des renseignements pratiques sur ce mode d'accueil en lien avec les principaux partenaires de la petite enfance.
- Une faire aux questions (FAQ) et un formulaire de contact vers la PMI.

Plus  
d'infos

Pour toute information complémentaire sur ce mode d'accueil et sur les aides financières, vous pouvez vous adresser :

- Dans les Circonscriptions de la solidarité départementale du Département de la Marne
- Au service « Petite enfance » de la mairie de votre commune
- Aux Relais assistantes maternelles (RAM)
- À la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou à la Mutualité sociale agricole (MSA)

Autres sites d'information sur les modes d'accueil de la petite enfance :  
[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)  
[www.fairegardermonenfant.fr](http://www.fairegardermonenfant.fr) si vous recherchez sur Épernay et sa région.

Retrouvez également les services de la PMI sur [www.marne.fr](http://www.marne.fr)